

FICHE DE POSTE

INTITULE
Gestionnaire d'alertes et d'urgences sanitaires F/H

Familles professionnelles	Santé	Santé
Codes fiches RET	SAN-100-A	SAN-20-A
Correspondances RIME	FPESCS02	FPESCS07
Correspondances UCANSS	O603	O502
Emplois types	Chargée/chargé des alertes et urgences sanitaires	Chargée/chargé de programmes de santé publique
Quotité	50%	50%

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI		
ETAT - Fonctionnaire	COMEX ☐ A ☒ B ☐ C ☐ Corps : Infirmier diplômé d'État Grade : Groupe RIFSEEP : 2	
Contractuel de droit public	CDI ☐ CDD ☒ Durée :	
Régime de protection sociale	Agent de direction ☐ Praticien conseil ☐ Personnel soignant ☒ Cadre ☐ Employé ☐ Informatique ☐	
	RG ☐ MSA ☐ RSI ☐	Niveau :

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE
AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE ☐ Cité administrative- Place Bonet -ALENCON ☒ 2 Place Jean Nouzille - CAEN ☐ Cité administrative, 18 bd Georges Chauvin, EVREUX ☐ 31 rue Malouet – ROUEN ☐ Place de la Préfecture – SAINT LO

DIRECTION	Direction de la santé publique
POLE	Veille et sécurité sanitaire

MISSIONS PRINCIPALES DE L'ARS
L'Agence régionale de santé a pour mission d'assurer, à l'échelon régional, le pilotage de l'ensemble du système de santé. Elle est responsable de la sécurité sanitaire, des actions de prévention menées dans la région, de l'organisation de l'offre de soins en fonction des besoins de la population, y compris dans les structures d'accueil des personnes âgées ou handicapées. Elle garantit une approche cohérente et efficace des politiques de santé menées sur le territoire et favorise une plus grande fluidité du parcours de santé, pour répondre aux besoins des populations.

MISSIONS PRINCIPALES DE LA DIRECTION ET DU POLE
Au sein de la direction de la santé publique, le pôle veille et sécurité sanitaire s'articule autour de deux missions animées par deux coordinateurs qui sont également adjoints au chef de pôle : La mission « veille et vigilance » a pour objectif de mettre en place une organisation permanente, fiable et réactive de recueil, d'analyse et de traitement de l'ensemble des signaux (y compris les signaux de vigilance) pouvant constituer une menace pour la santé humaine, et être en capacité de gérer l'ensemble de ces événements de santé en lien avec les autres pôles de l'ARS et le réseau de partenaires. La mission « préparation et gestion des situations exceptionnelles » permet d'assurer la préparation du système de santé à la gestion des situations sanitaires exceptionnelles : organisation de l'ARS, mise à jour des plans spécifiques (Orsan, Orsec, PPI...) et coordination des acteurs concernés en lien avec les préfetures de département, l'ARS de zone et le département des urgences sanitaires du ministère chargé de la santé. Les principes d'organisation du pôle reposent sur la notion de polyvalence des agents amenés à intervenir dans l'ensemble des champs de la veille et de la sécurité sanitaire, sur la notion de permanence de la réponse et de continuité du service public et sur la notion de professionnalisme avec une spécialisation induisant une répartition des thématiques et des conduites de projet.

DESCRIPTION DU POSTE	
Encadrement : Oui ☐ Non ☒	Nombre de personnes encadrées :
Le gestionnaire d’alertes et d’urgences sanitaires est chargé de participer : 1) dans le cadre de la mission veille et vigilance, sous l’autorité du coordonnateur de la mission : • à la permanence de la plateforme de veille et d'urgence sanitaire selon un planning préétabli* • à l'évaluation et la gestion des signaux et des alertes* • au suivi des signalements des infections et des événements indésirables associés aux soins • à la veille réglementaire et documentaire, à l'élaboration et la mise à jour d'outils de gestion et de documents de référence dans des thématiques qui lui sont propres • à l'animation du réseau de partenaires de la mission <i>* les activités de veille se font sous la responsabilité du médecin : travail en binôme*</i>	

2) dans le cadre de la mission préparation et gestion des situations sanitaires exceptionnelles :

- à l'élaboration de plans d'urgence (Orsan, plan départemental de mobilisation) et des volets sanitaires des plans préfectoraux
 - à la gestion de situations exceptionnelles et aux exercices
 - à l'animation du réseau des partenaires : établissements de santé et médico-sociaux (SAMU, CUMP, référent NRBC/plan blanc/plan bleu), ARS de zone Ouest, mission NRBC du CHU de Rouen, préfectures...
- et/ou piloter un ou plusieurs projets dans les domaines de la veille, de la sécurité sanitaire et des vigilances

Activités annexes :**Interlocuteurs et partenaires :**

- niveau national : direction générale de la santé, Agence santé publique France, agences de sécurité sanitaire
- niveau zonal : ARS de zone
- niveau régional : services de l'Etat (Dreal, Direccte, Rectorat...) et Région Normandie
- niveau départemental et territorial : préfecture de département et services de l'État, établissements sanitaires et médico-sociaux, professionnels de santé, éducation nationale, collectivités territoriales...
- en interne ARS : autres pôles de la direction de la santé publique (santé environnement, prévention et promotion de la santé), direction générale, direction de la stratégie, direction de l'offre de soins, direction de l'autonomie, délégations départementales

Liens hiérarchiques : Poste placé sous l'autorité hiérarchique du responsable du pôle veille et sécurité sanitaire (n+1) et du directeur de la santé publique (n+2)

Spécificités du poste / contraintes :

Organisation d'une permanence en journée
Disponibilité en cas de crise
Astreintes administratives
Déplacements dans et hors région

COMPETENCES REQUISES SUR LE POSTE**Il s'agit ici des compétences requises sur le poste et non des compétences acquises de l'agent**

Expert : domine le sujet, voire est capable de le faire évoluer – Capacité à former et/ou à d'être tuteur. La notion d'expert est ici distincte des certifications ou agréments attribués par les ministères dans l'exercice de certaines fonctions spécifiques.

Maîtrise : connaissances approfondies – Capacité à traiter de façon autonome les situations complexes ou inhabituelles

Pratique : connaissances générales – Capacité à traiter de façon autonome les situations courantes ;

Initié : connaissances élémentaires, notions – capacité à faire mais en étant tutoré ;

Connaissances : E : expert / M : maîtrise / P : pratique / I : initié	E (4)	M (3)	P (2)	I (1)
Environnement institutionnel et administratif, économique, social et technique		X		
Droit et réglementation		X		
Règles de la gestion budgétaire et comptable publique		X		
Règles, techniques et méthodes en cas d'alerte		X		
Acteurs de la santé publique (prévention, veille et sécurité sanitaire)		X		
Gestion de crise		X		
Politiques sanitaires		X		

Savoir-faire : E : expert / M : maîtrise / P : pratique / I : initié	E (4)	M (3)	P (2)	I (1)
<i>Socle prévu en entretien d'évaluation :</i>				
Réaliser un diagnostic / une analyse		X		
Conduire un projet (santé publique)		X		
Travailler en mode projet		X		
Créer et animer un réseau		X		
S'organiser		X		
Maîtriser les situations dans des délais contraints		X		
Communiquer		X		
Utiliser des outils et des systèmes d'information spécifiques		X		
Savoir-être : E : expert / M : maîtrise / P : pratique / I : initié	E (4)	M (3)	P (2)	I (1)
Capacité d'adaptation		X		
Capacité d'initiative		X		
Rigueur et méthode		X		
Réactivité		X		
Travailler en équipe		X		
Résister au stress et gérer les situations conflictuelles		X		
CONTACTS				
Pôle Développement RH - 02.32.18.31.42 / 02.32.18.26.61 ars-normandie-candidature@ars.sante.fr				
DATE D'ECHEANCE DE LA PUBLICATION				
Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à adresser <u>pour le 20 décembre 2019</u> au plus tard.				